

# Sécurité, droit et ordre



# Protéger les victimes et pas les délinquants

**L**a Suisse faisait autrefois partie des pays les plus sûrs du monde. Une politique laxiste, une application molle des lois et l'ouverture des frontières à la suite de l'adhésion à l'espace Schengen ont eu pour effet que la Suisse figure aujourd'hui parmi les pays affichant un taux de criminalité élevé. Il ne faut pas que la Suisse devienne l'eldorado des criminels. La punition des criminels doit être dissuasive et les peines et mesures doivent être rigoureusement appliquées.



“L'Etat doit garantir la sécurité des habitants. Or, la Suisse est beaucoup moins sûre depuis l'ouverture des frontières. Conclusion: l'Etat suisse doit à nouveau contrôler ses frontières.”

### L'insécurité s'accroît

Toutes les treize minutes de l'année 2017 un cambrioleur a pénétré quelque part en Suisse dans un appartement ou une maison. Cette même année on a compté près de 500 cambriolages pour 100 000 habitants. C'est dire que la Suisse est depuis des années la destination européenne favorite des bandes criminelles. Ce développement se répercute directement sur le sentiment de sécurité des citoyennes et des citoyens. Beaucoup d'entre eux ne se sentent plus en sécurité en Suisse. Des personnes âgées et des femmes n'osent plus marcher dans les rues la nuit venue. Des jeunes gens et notamment des jeunes femmes sortant le soir sont menacés, voire attaqués physiquement.



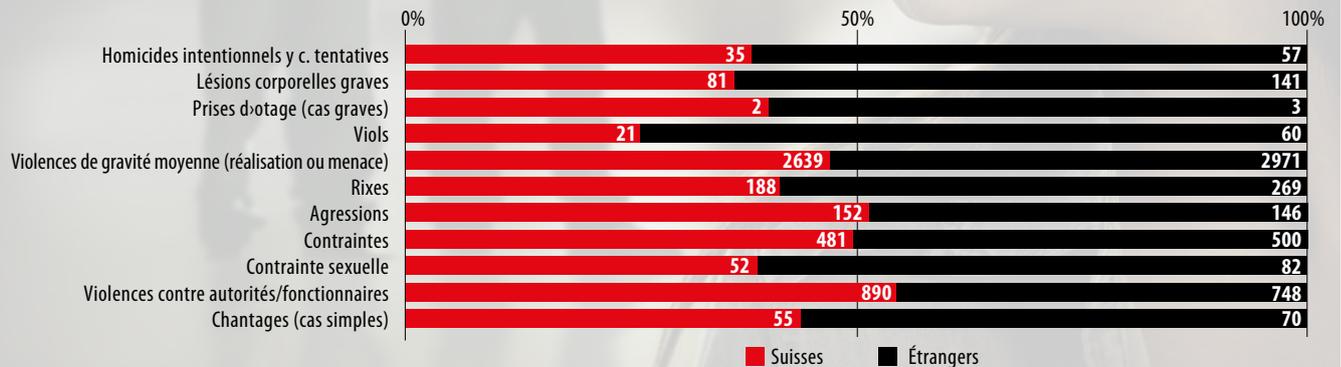
### La politique refuse de faire son travail

Le peuple et les cantons ont approuvé en 2010 l'initiative populaire UDC pour le renvoi des étrangers criminels. C'était un mandat clair et net que le Conseil fédéral et le Parlement se sont empressés d'affaiblir en y ajoutant une «clause pour les cas de rigueur». Les tribunaux peuvent donc continuer de décider à leur guise s'ils veulent expulser un criminel étranger ou non. Le souverain a par la suite refusé l'initiative UDC de mise en œuvre en faisant confiance à la promesse des élus du centre et de la gauche de veiller à une application «extrêmement sévère» de la première initiative et à une utilisation rarissime de la clause de rigueur. Comme l'UDC l'avait pronostiqué déjà durant les débats parlementaires, les délinquants étrangers continuent de bénéficier d'une grande clémence en matière d'expulsion. La statistique des renvois confirme ce constat. La «clause pour les cas de rigueur» est en réalité une «clause de protection des malfaiteurs».

### Adolescents en péril

Notre système pénal est insuffisant de plusieurs points de vue. D'abord, les tribunaux prononcent systématiquement des peines trop douces, notamment dans les cas de crimes violents. Un trop grand nombre de jugements cléments et une exécution laxiste des peines et mesures enlève tout caractère dissuasif au système pénal. Ensuite, la conception actuelle de notre système pénal tend vers des sanctions douces et visant surtout à assister les délinquants. L'idée de l'effet thérapeutique l'emporte sur le caractère punitif et dissuasif que doit avoir une peine.

## Condamnations selon les actes pénaux en 2017



Source: Office fédéral de la statistique, section criminalité et droit pénal, crimebsf.admin.ch

Les juges qui prononcent de tels jugements oublient volontiers les victimes, notamment les victimes d'actes de violence. Des durcissements sont également nécessaires dans le droit des mineurs. Le fait que des malfaiteurs âgés de 17 ans bénéficient de peines et sanctions beaucoup plus douces que les adultes est bien connu dans les milieux du crime organisé qui recrutent de plus en plus d'enfants pour commettre des délits.

### **Tolérance zéro face à la violence**

L'UDC exige des peines beaucoup plus sévères contre les actes de violence, notamment lorsque des agents de police sont attaqués. Dans le droit pénal, seules des sanctions rigoureuses ont un effet dissuasif. Il faut donc multiplier les peines minimales pour réduire la marge d'appréciation des juges. Il est aussi urgent de durcir le droit pénal des mineurs et de donner à la justice la possibilité d'appliquer à des délinquants mineurs le droit pénal des adultes. En outre, il faut corriger un mode d'exécution excessivement onéreux, car axé principalement sur la thérapie. Une peine d'emprisonnement ne doit pas ressembler à un séjour dans un établissement de bien-être.

### **Contrôler les frontières**

La Suisse doit rétablir les contrôles aux frontières existant avant son adhésion à l'accord de Schengen. Un pays qui doit ouvrir ses frontières et renoncer aux contrôles systématiques

des passages frontaliers abandonne un élément essentiel de sa souveraineté et met en jeu sa sécurité. Des bandes de voleurs étrangers organisent de véritables rapines en Suisse. Cela n'empêche pas que la Suisse doive consacrer chaque année plus d'argent des contribuables au système inefficace de Schengen. Alors que le Conseil fédéral avait parlé avant la votation populaire sur l'accord de Schengen d'un montant de quelque 8 millions de francs, la facture annuelle s'élève aujourd'hui à plus de 100 millions (tendance à la hausse).

Un contrôle total des frontières est évidemment impossible. Toutefois, la possibilité de tomber sur un contrôle exerce un effet dissuasif qu'il ne faut pas sous-estimer. Il n'est pas surprenant que lesdits touristes criminels sévissent principalement dans les villes et villages proches des autoroutes, car ils peuvent disparaître rapidement au-delà de la frontière après avoir commis leurs méfaits. La Suisse doit aussi se réserver le droit de décider souverainement en matière de visas et ne pas reprendre aveuglément les visas Schengen.



## Positions

### L'UDC...

- exige que les intérêts des victimes passent systématiquement avant les intérêts des criminels;
- exige une action rapide et rigoureuse contre les criminels violents afin de renforcer la protection de la population;
- demande des peines minimales plus élevées pour les délits contre l'intégrité physique et invite les juges à user effectivement de la possibilité de prononcer des peines plus sévères;
- exige que le délai de prescription pour les condamnations à perpétuité qui est actuellement de 30 ans soit remplacé par l'imprescriptibilité;
- exige un casier judiciaire dans lequel les délits graves ne soient pas rayés afin de combattre les récidives;
- soutient un durcissement des jugements et une action plus rapide des tribunaux, notamment dans le droit pénal des mineurs;
- exige une réorientation en matière d'exécution des peines: moins de thérapie et plus de travail, participation des délinquants aux coûts qu'ils ont provoqués;
- exige que les statistiques criminelles de la Confédération annoncent la nationalité, voire le contexte migratoire des délinquants;
- demande que l'accord de Schengen soit effectivement appliqué par les Etats situés sur les frontières extérieures de l'espace Schengen;
- exige que la Suisse fasse usage du droit inscrit dans l'accord de Schengen de réintroduire des contrôles frontaliers pour empêcher l'entrée d'immigrants clandestins et de touristes criminels;
- exige l'application systématique de la loi sur le service de renseignement dans la lutte contre le terrorisme et la cybercriminalité.

### Avantages

#### Ce que cela me rapporte :

- ✓ comme citoyen, une meilleure protection contre les cambriolages et les vols;
- ✓ comme adolescent, une meilleure protection contre le harcèlement et les agressions lorsque je suis de sortie;
- ✓ comme victime d'un acte de violence, la certitude que mon agresseur sera puni;
- ✓ comme juge et policier, des bases juridiques plus efficaces pour agir contre la criminalité.